

Date de la convocation : 24 MAI 2017

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le TRENTE ET UN MAI DEUX MIL DIX SEPT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET - Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL - Bernadette ROEGIERS – Pascale YVIN - - Pascal ORGEREAU - Isabelle PLANTE - Karine LEROY - Michel LEBRETON - Emmanuelle LEGRAS– Jean-Marie RADOTIN -

**ÉTAIT EXCUSE :** David JACQUET (pouvoir à Jackie PASSET)

**Secrétaire de Séance :** Gérard BARTHELEMY

\* \*  
\*

➤ le procès-verbal de la réunion du 26 Avril 2017 est adopté à l'unanimité.

**ADHESION A LA MISSION LOCALE ANGEVINE ET AU RELAIS INFO JOB DE ETAPE**

Dans le cadre de la reprise des compétences sociales par la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux organismes suivants, et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes :

- La Mission Locale Angevine dont la mission est d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans
- l'Association Etape pour le Relais Info Job dont la mission est de favoriser le retour à l'emploi et proposer un lieu en libre accès à l'outil internet pour les démarches de recherche d'emploi

Les charges inhérentes seront compensées par l'allocation de compensation de transfert de charges versée par la Communauté de Communes Baugeois Vallée.

Un diagnostic social est en cours au sein de l'Entente Vallée. Il a pour objectif d'inventorier le territoire des 4 communes pour dans un second temps envisager des actions sociales délocalisées. Le Cabinet Anater, mandaté pour ce faire, organisera entre autres 3 tables rondes thématiques avec des habitants des 4 communes

**ALSH ETE**

**TARIFS DE PRESTATIONS SPECIFIQUES**

La compétence accueil de loisirs est du ressort de la Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Des tarifs journée ont été harmonisés au sein des conseils municipaux des quatre communes de l'Entente Vallée. Par contre, à LA MENITRE, il est prévu d'organiser une nuitée « camping du Port St Maur à LA MENITRE » le 20 Juillet prochain dont il est opportun de prévoir un tarif.

Après analyse du coût de cette nuitée, et après échange, les membres du Conseil Municipal DECIDENT de fixer un tarif unique de 9 € pour la nuitée.

### **REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération en date du 12 décembre 2016 adoptant le règlement intérieur des accueils de loisirs,  
VU l'avis favorable de la commission Enfance-jeunesse de l'Entente-Vallée du 2 mars 2017

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur afin de prendre en compte

- une tarification spécifique en cas de maladie ou blessure survenant sur les séjours et nécessitant un retour en famille
- l'application d'un système d'arrhes qui viseraient à réduire les désistements,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification suivante portant sur l'article 12 du règlement intérieur :

« une tarification spécifique est prévue en cas de maladie, blessure ou motif grave survenant sur les séjours et nécessitant un retour en famille. Sur présentation d'un justificatif motivant l'absence de l'enfant, le coût du séjour sera ajusté et recalculé au prorata du nombre de jours effectués, après validation du service concerné. Afin de réduire les désistements, des arrhes seront sollicités en amont du départ en séjour. Le solde du séjour sera à régler au Trésor Public au vu de la facture. En cas de non règlement des arrhes, la collectivité se réserve le droit d'annuler l'inscription.

PRECISE que les autres termes du règlement intérieur validé par la délibération du 12 décembre 2016 restent inchangés.

### **RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE PIERRE PERRET**

Un appel à candidatures a été lancé le 25 avril 2017 pour la réalisation des travaux de rénovation de toiture de l'école maternelle Pierre Perret. Une seule entreprise a proposé une offre. Il s'agit de PROVOST CARRE pour un montant de 52 771.39 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Considérant la recevabilité de cette offre,

DECIDE de passer un MAPA avec l'entreprise PROVOST-CARRE pour un montant TTC de 52 771.39 € TTC

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIEMML VISANT A ELARGIR L'OFFRE DE COMPETENCES ET DE SERVICES DU SYNDICAT**

Le Comité Syndical du SIEMML a adopté le 25 Octobre 2016 une nouvelle modification statutaire visant à intégrer une compétence supplémentaire optionnelle pour les infrastructures d'avitaillement GNV (gaz naturel véhicule) et la création d'une activité accessoire plus large, ciblant notamment le GNV (gaz naturel véhicule) et le PCRS (plan corps de rue simplifié).

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal approuve la réforme statutaire du SIEMML, précisée ci-dessus.

### **REMPACEMENT DE LA SIRENE – CONVENTION A PASSER AVEC L'ETAT**

La Commune de LA MENITRE va bénéficier de l'installation d'une sirène dans le cadre du programme de l'Etat d'installation de sirène reliée au Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP).

Considérant l'opportunité de ce projet pour permettre l'alerte de la population,

Vu le projet de convention entre l'Etat et la Commune définissant les obligations de chacune des parties

Le Conseil Municipal  
APPROUVE les termes de la convention et notamment les obligations de l'Etat et de la Commune  
AUTORISE le Maire à la signer

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2017-1**

Vu la rétrocession du tracteur intercommunal,

Vu les crédits budgétaires,

Le Conseil Municipal DECIDE d'apporter les modifications budgétaires suivantes (*écritures comptables sans incidence financière*) :

Article 023	- 8 700 €
Article 024	+ 8 700 €
Article 7788	- 8 700 €

### **8) Questions diverses**

#### **➤ Désherbage manuel**

L'attention est attirée sur l'entretien des voies publiques et notamment la montée des herbes due à la suppression des produits phytosanitaires. L'équipe espaces verts s'emploie au mieux à désherber manuellement, mais l'ampleur de la tâche nécessiterait des moyens humains très conséquents. Quelques idées alternatives sont lancées (notamment l'emploi de produits naturels). L'arrivée prochaine d'un désherbeur thermique devrait pouvoir aider à cette tâche.

Le Conseil Municipal est attentif aux doléances qui seront déposées en Mairie et parallèlement sensibilise chacun, dans une démarche solidaire, à désherber devant sa propriété.

#### **➤ Résidence Les Hauts**

Monsieur le Maire indique que les mesures ont été prises suite aux deux fuites de gaz détectées en cours de chantier « résidence Les Hauts ». Le Maître d'œuvre est intervenu auprès de l'entreprise BOUCHET lui demandant d'effectuer un terrassement manuel pour éviter tout danger, et de vérifier l'état des conduites. Il insiste également sur la vigilance à apporter lors des terrassements de voirie.

Quant aux travaux, l'interruption du chantier est due au calendrier d'intervention du SIEM (enterrement des réseaux) qui doit effectuer sa commande à partir du 18 Juillet et jusqu'à fin Juillet. Une première tranche de travaux de voirie est prévue fin Juin et reprendra en Septembre pour une fin de travaux prévue mi-octobre.

Le Maire,

Jackie PASSET

